

10 May 1810  
 Deliberation  
 Périodique  
 Comptes de 1809

Le an Mil huit cent dix et Le dix May a bien heure Dultative —  
 Les Membres Composants Le Conseil Municipal De la Commune de Coussin  
 Canton Delavallée Département De la Haute Saône assemblés Daprès —  
 les Dispositions De l'art 1.<sup>er</sup> Du Decret imperial Du 14 février 1806 —  
 sur la Convocation Du Maire De lad. Commune atiffet De Deliberer  
 1.<sup>o</sup> sur les affaires qui venent intéresser la même Commune —  
 2.<sup>o</sup> De recevoir et vérifier les Comptes Du Maire et Du percepteur  
 De la même Commune y ont deservies De l'an mil huit cent Neuf  
 ou tant en nombre suffisant y ont Deliberé, et s'étant constitués en  
 séance sous la présidence Du Maire, lequel a Reçu que Lou  
 Comptes d'opération y ont deservies De l'an Comptes administratifs  
 agnoi de Conseil a obtenu, et les Comptes a été Présentés ainsi  
 qu'il suit/.

Comptes administratifs Du Maire Pour l'an 1809. —

Le Maire De Coussin a Declaré au Conseil n'avoir fait aucune Recette  
 Pour la Commune en l'an 1809, et n'avoir ordonné que deux  
 articles De dépenses Portés au Budget De l'année, le premier  
 feroit une somme De Douze francs qui a chargé le percepteur  
 De payer au P. vicaire Mieux Delivré a angoulême y ont Delivré

De quatorze volumes de bulletins de lois, et autres pièces de bureau Municipal  
suivant les mandats qui en ont été rendus. Percepteur en date du 7 août 1809  
et dont sera faite mention dans le compte de cet exercice.

Le compte cy dessus rendu par le maire ayant été approuvé par le  
conseil, il a été délibéré de faire entendre led. Percepteur de luy présenter  
avec détail le compte pour qu'il ait à présenter son compte de cet  
exercice de 1809 et de le faire appuyer afin de le voir en détail  
à l'instar led. P. Percepteur ayant été introduit et a remis sur le bureau  
son compte et les quittances de lad. année 1809 lequel compte en conseil  
de la manière qui suit.

Departement de la charité arrondissement d'Angoulême  
Commune de Coublac

Compte que le Percepteur de la Commune de Coublac rend  
au Conseil Municipal de ladite Commune des centimes additionnels  
de l'an 1809 à de ceux qui a eu lieu des années 1807 et 1808 -

Résumé Porté au Budget de 1809

Centimes additionnels Portés aux Notes des Contributions foncières	fr <sup>s</sup> 242 - 50 <sup>c</sup>
Mobilisable et Soustraire Laf. De - - - - -	30 - - -
Dixième Du Produit Des Patentes - - - - -	272 - 50 <sup>c</sup>
Total Des Revenus - - - - -	272 - 50 <sup>c</sup>
Encaisse Du Compte de l'an 1807 - - - - -	48 - 09 -
<u>Total Des Revenus à Des Recettes - - - - -</u>	<u>320 - 59<sup>c</sup></u>

Depenses arrêtées au Budget de 1809

Le 20 <sup>e</sup> Du Revenu Destiné à la Compagnie d'Assurance - - - - -	fr <sup>s</sup> 13 - 87 <sup>c</sup>
abonnement au Bulletin Des Lois - - - - -	6 - - -
abonnement au Bulletin administratif - - - - -	9 - - -
Registres De L'Etat Civil et Timbre - - - - -	22 - 28 -
judicats payés au Maire pour l'appartenance qui forment à la commune - - - - -	12 - - -
frais de Bureau de Maire detour de l'écrit - - - - -	48 - - -
Depenses pour le Pécuniaire du juge D'appoint - - - - -	1 - 30 -
Salaires Du Pécuniaire de la sous-préfecture - - - - -	35 - - -
appartenance de la Commune - - - - -	12 - - -
Logement Du Deservant - - - - -	100 - - -
<u>Total Des Depenses arrêtées au Budget - - - - -</u>	<u>259<sup>fr</sup> - 45<sup>c</sup></u>

Résultats Du Compte suivant Le Budget

La Recette ou Revenu est De - - - - -	fr <sup>s</sup> 320 - 59 <sup>c</sup>
La Depense en De - - - - -	259 - 45 -
Partant La Recette Excede La Depense De - - - - -	61 <sup>fr</sup> - 14 <sup>c</sup>

Réception Effective suivant Les Notes De 1809

Centime additionnel de la Contribution foncière	154	22	0
Idem de la Contribution Personnelle et Mobiliaire		22	50
Le 10 <sup>e</sup> Du produit Des Patentes		48	40
L'excès Du Compte De Lan 1807 De		48	09
Sans préjudice à l'excès Des années 8, 9, 10, 11, & 12 De Lan 1807			
De 99 <sup>fr</sup> 02 qui sera porté au Budget De 1810 /			
<b>Total De la Réception Effective</b>		<b>338<sup>fr</sup></b>	<b>99<sup>c</sup></b>

Depenses Effectives D'après Les Pièces justificatives

Le 1 <sup>er</sup> Mars 1809 Payé Registre de total Civil et Budgétaire administratif		31	28
Le 2 <sup>e</sup> jour pour 20 <sup>e</sup> de la Compagnie d'élèves en Budgétaire des lois		19	87
Payé au Pictet Du Canton Suisse quittance		35	
Le 7 août payé au M. Vissac Régent Suisse sa quittance		12	
Le 30 <sup>e</sup> x <sup>te</sup> payé à Doucet appaîtreur de la Commune		12	
Le 1 <sup>er</sup> Janvier 1810 payé au Maire de Combieu pour son frais de bureau, et de logement qui lui sont dus à la Commune		63	
Le 19 avril pour deverse affecté au Depot de Mendicité		35	
Le 2 May payé au Maire de Combieu pour son aménagement			
Depense de Combieu pour son logement de Lan 1807 De		100	
Le 8 Juin Remboursé à l'Assemblée Générale pour trop versé sur le produit des Patentes de Lan 1808 de Lan 1807 De		24	53
<b>Total De la Depense Effective</b>		<b>332<sup>fr</sup></b>	<b>68<sup>c</sup></b>

Résultats Du Compte Effectif

La Réception est De Lan 1809 De	338 <sup>fr</sup>	99 <sup>c</sup>
La Depense en De Lan 1809 De	332	68
Restant La Réception Excess De la Depense De	6 <sup>fr</sup>	31 <sup>c</sup>

Du Compte cy dessus il résulte que led. S. Deroulede Percepteur n'est dû à la Municipalité De Combieu des sommes suivantes

1 <sup>o</sup> Pour l'excès du Compte De Lan 1809 qui sera porté au Budget De Lan 1811 et après Lan 1809 De	6 <sup>fr</sup>	31 <sup>c</sup>
2 <sup>o</sup> L'excès des années 8, 9, 10, 11, 12 qui doivent être portés au Compte de 1808 D'après l'arrêté Du Compte de 1807 de Lan 1807 De	99	02
3 <sup>o</sup> Et enfin l'excès Du Compte De Lan 1808 De	19	68
<b>Total Général D'un payé Led. S. Percepteur</b>	<b>125<sup>fr</sup></b>	<b>01<sup>c</sup></b>

Laquelle somme de cent vingt cinq francs et un centime en restes en Depot dans la caisse Du Percepteur pour l'usage de la Commune et à la disposition Du Conseil lors qu'il en sera légalement requis, Les quittances et pièces justificatives Du présent Compte au nombre de trois sont demeurés jointes à annexés au Bordereau fourni par led. S. Deroulede, pour être letoné Deposé avec copie Du présent aux bureaux de la Régence & Angoumois à la Diligence Du Maire de la présente Commune /

Et au même instant ledit S. Percepteur a Deposé sur les lieux

Le Comptable qui doit rendre la Requête en Dépense concernant le Garde  
Chargé de la Commune de Combief pour l'exercice de l'an 1809 avec des  
Pièces appuyées dudit Comptable au nombre de trois lequel Comptable en ainsi Compté  
Comptable Du Percepteur de la Commune de Combief, De L'Emploi  
Du Produits Du Role Rendu l'exercice pour le payement Du  
Salaires Du Garde Chargé de la Commune pour l'an 1809

### Recettes Provenant Du Role

Pour un an de traitement Du Garde chargé	200 <sup>fr</sup> - 00 <sup>c</sup>
3 <sup>e</sup> par franc pour confection Dudit Role	6 - "
5 <sup>e</sup> par franc pour frais de perception	10 - 30
<u>Montant total Du Role</u>	<u>216 - 30</u>

### Depense Du Percepteur

Payé au Garde chargé pour son salaire de 1809	200 <sup>fr</sup> - "
Suivant trois Mandats quittance	6 - "
Pour frais de confection Dudit Role	10 - 30
<u>Somme pareille Payée</u>	<u>216 - 30</u>

Le Conseil ayant vu la Examiné le Role, et le Comptable cy dessus, avec  
des Pièces appuyées à Messieurs les Percepteurs quittance et débiteré  
pour ce sujet

Les examens la vérification Des susdits Comptes étant terminés  
Le Maire a requis le Conseil de procéder de suite à la formation  
Du Budget pour l'an 1811 lequel a été formé comme il suit

### Budgets De 1811.

#### Revenus De La Commune

1 <sup>o</sup> Centime additionnel aux Contributions foncière et Mobilière	242 - 50
2 <sup>o</sup> Dixième Des produits Des Patentes par aperçu	30 - "
3 <sup>o</sup> Les caisses Restant Du Comptable de l'an 1809	6 - 31
<u>Total Du Revenu Présumé De 1811</u>	<u>278 - 81</u>

#### Depense De La Commune

1 <sup>o</sup> de 20 <sup>o</sup> Du Revenu pour la Compagnie Des Eclaireurs	18 - 50
2 <sup>o</sup> abonnement au Bulletin Des Lois	6 - "
3 <sup>o</sup> id <sup>em</sup> au Bulletin administratif	9 - "
4 <sup>o</sup> Registres D'état civil et timbrés	22 - 28
5 <sup>o</sup> Pour le logement que le Maire fournit à la Commune	15 - "
6 <sup>o</sup> frais Des bureaux Du Maire entretenu	48 - "
7 <sup>o</sup> Salaires Du vitier De la Préfecture	35 - "
8 <sup>o</sup> appariement De la Commune	12 - "
9 <sup>o</sup> Logement Du Desservant De la Commune	100 - "
<u>Total De la Depense De 1811</u>	<u>260 - 78</u>

